

pour l'ensemble des régions, c'est-à-dire pour les zones où (d'après des statistiques qui semblent satisfaire les deux parties à la fois) prédomine l'élément allemand des Sudètes. Je n'ai aucun doute, cependant, que le gouvernement tchèque consentirait à accepter votre proposition tendant à l'institution d'un plébiscite pour déterminer dans quelle mesure il faudrait ajuster la nouvelle frontière envisagée.

L'obstacle que présente, à mon avis, le plan dont vous m'avez fait part hier après-midi provient de ce qu'il est proposé d'occuper ces régions dans un avenir immédiat par des troupes allemandes. Je reconnais la difficulté d'effectuer de longues investigations dans les présentes circonstances. Le plan que vous formulez assurerait sans doute une détente immédiate, s'il était acceptable. Mais je ne crois pas que vous soyez rendu compte de l'impossibilité dans laquelle je me trouve de consentir à proposer le moindre plan sans avoir lieu de supposer que l'opinion publique de mon pays, de la France et, à vrai dire, du monde en général le considérerait comme réalisant le principe convenu, sans heurts et sans menaces de violence. Toute tentative d'occupation allemande immédiate des régions qui seront incorporées au Reich tout d'abord en principe et peu après par délimitation formelle, serait condamnée, j'en suis sûr, comme un inutile déploiement de force.

Même si je croyais bon de formuler cette proposition au gouvernement tchécoslovaque, je suis convaincu qu'il la tiendrait pour étrangère à l'esprit de l'arrangement que le gouvernement français et nous-mêmes lui avons recommandé instamment d'accepter et qu'il a accepté. Au cas où des soldats allemands pénétreraient dans ces régions, comme vous le prétendez nécessaire, le gouvernement tchécoslovaque ne pourrait indubitablement qu'ordonner à ses troupes de résister, ce qui anéantirait la base sur laquelle nous nous sommes engagés, il y a une semaine, à travailler de concert, vous et moi, c'est-à-dire le règlement pacifique de cette question plutôt qu'une solution par le recours à la force.

Comme il est convenu, en principe, que les régions allemandes des Sudètes seront rattachées au Reich, il s'agit d'étudier sur-le-champ les mesures propres au maintien de la loi et de l'ordre en attendant que soient arrêtées définitivement les modalités du transfert. Il doit certainement exister à vos propositions une alternative qui ne prêterait pas aux objections que j'ai signalées. Ainsi, je pourrais demander au gouvernement tchécoslovaque s'il croit à la possibilité d'effectuer un arrangement par lequel le maintien de l'ordre public dans certains territoires allemands des Sudètes serait confié aux Allemands des Sudètes eux-mêmes, par la création d'une force appropriée ou par l'utilisation de forces déjà existantes, agissant peut-être sous la surveillance d'observateurs neutres.

Hier soir comme vous le savez, conformément à l'entente intervenue entre vous et moi, j'ai engagé le gouvernement tchécoslovaque à faire tout son possible pour maintenir l'ordre public dans l'intervalle.